

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-0/04****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180406-lmc100000017220-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.
Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération du Conseil départemental n°1/01 en date du 28 septembre 2017 relative à l'adhésion du Département au GIP Porte Sud du Grand Paris,

VU la délibération n°0/04 du 20 octobre 2017 relative à la désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération susvisée n°0/04 du 20 octobre 2017, en ce qu'elle procédait à la désignation du représentant du Département au sein du Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris.

Article 2 : de désigner Monsieur Denis JULLEMIER pour représenter le Département de Seine-et-Marne au sein du Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris, en sa qualité de Vice-président du Conseil départemental.

Article 3 : que Monsieur Denis JULLEMIER siègera au sein Groupement d'Intérêt Général (GIP) Porte Sud du Grand Paris jusqu'à la fin de son mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à son remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Jean-Louis THIÉRIOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Thiériot', written over a horizontal line.

Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne